

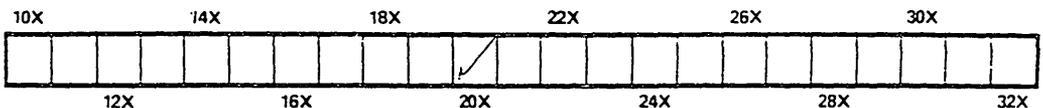
Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: La pagination est comme suit : [157]- 204 p. | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.





LES ANNALES TÉRÉSIENNES

Séminaire de Ste-Thérèse

FEVRIER 1881.

Chronique du mois.

Les examens. — Les notes. — Troisième anniversaire de l'élection de Léon XIII.

Février, comme ses prédécesseurs a vu de grandes funérailles ; le premier semestre a été enterré. Toutes les classes ont tenu à honneur de lui faire de magnifiques obsèques. Le peuple écolier a suivi le convoi, tête baissée, la pâleur et la tristesse au front. Si la joie et les ris étaient présents, certainement aussi des larmes vraies et sincères ont été versées sur cette tombe. C'est que le bonhomme *Semestre* avait testé judicieusement, et léguait à ses héritiers en proportion du bon emploi qu'ils avaient fait des talents à eux confiés dès le commencement de l'année. Pour ne plus parler au figuré, les examens se sont terminés dans la première semaine

de février. Je suis en retard sur ce chapitre. Mais, si je me rappelle bien nos conventions, lecteurs, je crois qu'il a été entendu que vous ignoreriez tout ce qui s'est passé dans le mois que notre petite revue consacre à naître et à grandir.

Les examens ! Pourquoi ce mot prononcé dès l'ouverture des classes, rappelé à chaque quinzaine, fait-il naître dans les esprits et les cœurs des pensées et des sentiments si divers ? C'est que, pour les uns, l'examen est un drapeau brillant, signe de la victoire, le *labarum* sur lequel est inscrit : *in hoc signo vinces* ; pour les autres c'est le drapeau noir, signe de deuil, menace de mort, c'est l'épée de Damoclès suspendue sur la tête des paresseux. — L'examen est une arène : les braves, à l'âme noble, au cœur trempé d'acier, aiment les combats. L'odeur de la poudre excite le courage du guerrier, enflamme son ardeur ; sa poitrine se soulève sous les battements précipités de son cœur, ses narines se dilatent, son front resplendit, et ses yeux lancent des éclairs. Il ne redoute point l'attaque, il l'attend d'un pied ferme, car, depuis longtemps il s'est exercé pour se préparer à la lutte ; ses armes qu'il aime, il les a fourbées avec soin, l'épée obéira au bras. Le lâche, au contraire, tremble, il se fait petit ; son armure, qu'il a négligée, lui pèse sur les épaules ; il tâche de s'abriter à l'ombre des autres, et s'il ne redoutait pas la voix impérieuse du chef, il jetterait bas son fusil et fuirait. Eh bien ! l'examen, c'est l'heure du combat. L'écolier laborieux qui a développé ses facultés intellectuelles, les a enrichies par l'étude, qui a profité des leçons et des livres pour grandir son intelligence, ne craint point l'épreuve, il ne sera point pris au dépourvu, ni désarçonné sans avoir combattu. Il aura l'occasion de montrer ce que peut un jeune homme lorsqu'il a su féconder son talent par le travail. Pour acquérir ces connaissances, il a dû surmonter des obstacles, vaincre des difficultés, lutter contre sa nature indolente, en un mot, il a dû travailler. Mais il a compris que le travail est la condition nécessaire pour que l'enfant se développe, s'élève, devienne un homme ; il a compris que le tra-

vail c'est l'homme qui marche, l'homme qui produit, mais la fatigue aux membres, la sueur au front. L'enfant, l'adolescent qui a travaillé non seulement à féconder son intelligence, mais il a affermi sa volonté, contenu son cœur; voilà pourquoi la bravoure est une de ses qualités, et lorsque la cloche donne le signal de l'examen, comme le cheval guerrier de Job, il dit : «Allons.»

Venons à l'élève paresseux, léger, qui a perdu dans les frivolités ces mois destinés au labeur. Il ne saurait songer aux examens, sans que son cœur faiblisse et que ses lèvres grimacent. Le travail a fait défaut : alors cet enfant, loin de s'élever, a descendu par l'intelligence, il a descendu par la volonté. En face de l'ennemi il n'a point d'armes, il le sait ; lors même qu'il en aurait, il ne saurait s'en servir ; il est lâche : au moment du danger, il désertera son poste, si l'occasion est favorable ; il entre dans cette catégorie nombreuse dont parle Virgile et qui ne mérite aucune mention :

..... *ac multam in medio sine nomine plebem.*

Pour son malheur, dans ces combats ce sont les braves, les vainqueurs qui reçoivent dans la mêlée le moins de coups ; les lâches toujours sont frappés, et les blessures ne sont jamais honorables.

Les examens sont de véritables tournois en champ clos où les chevaliers n'ont d'autre arme que la plume et leur science. Dans ces joutes il n'y va pas de la vie, mais il s'agit de l'honneur, de la gloire, cette vieille divinité qui a seule échappé au naufrage du paganisme, que la Religion du Christ a épurée et environnée d'une auréole plus resplendissante ; et quel jeune homme pourrait rester insensible à ces mots magiques ? Ces joutes pacifiques donnent les couronnes, ces palmes si douces au cœur de l'étudiant, amènent ces victoires, ces triomphes que le grand Condé comptait au même rang que ceux de Fribourg, de Rocroi, de Lens, ces triomphes que de plus grands succès rappelaient à Villars, mais ne lui faisaient point oublier.

Je comparerais volontiers l'examen à un jugement, et un jugement universel. Tout le monde est cité au tribunal ; les juges, au regard sévère (c'est convenu,

tous les juges ont le regard sévère), tiennent les infortunés prévenus sur la sellette, leur font subir un interrogatoire prolongé. Il faut que chacun rende compte de ses études, des classes, des leçons ; il faut qu'aux yeux des juges tout soit étalé, la science certaine, la science douteuse, l'ignorance, le talent, l'application, la paresse.—Aussi les examens exigent préparation. Les élèves studieux ramassent tout le bagage de leurs connaissances et s'efforcent de briller ; les négligents tâchent de reprendre le temps perdu et de faire oublier par un redoublement d'ardeur leur imprévoyance passée. Tout le monde est à l'œuvre, seuls les paresseux de profession n'ont pas la force de secouer leur apathie ; heureusement ces derniers font exception. Voilà le premier avantage des examens ; ils obligent l'élève à résumer en quelque sorte sa science. C'est une *sabbatine* plus solennelle avec de plus grands résultats. L'examen est un moyen de susciter l'émulation entre les individus, même entre les classes ; et l'émulation, on le sait, c'est le grand levier dans l'instruction de la jeunesse ; lorsque ce feu doux et vivifiant se communique, de grands et beaux travaux sont entrepris et menés à bon terme. L'émulation donne des ailes et fait trouver facile ce qui auparavant paraissait inabordable. Enfin, l'examen, c'est l'unique moyen de constater la force des études et d'établir un niveau dans les classes.

Maintenant en votre compagnie, lecteurs, assistons à une séance de l'examen. Les élèves en costume sont à leur place ordinaire ; au milieu de la salle, une table recouverte d'un tapis rouge et en arrière, les interrogateurs, tous ces appareils sont aussi simples qu'antiques.

Chaque élève répond à l'appel de son nom et prend la position la plus convenable, surtout il cherche à se débarrasser de ses mains. Ordinairement on peut partager la gent écolière, quant à l'examen, en trois catégories. Dans la première sont les forts, ceux qui ont conscience de leurs talents et de leur savoir ; vous les reconnaissez sur-le-champ. Le regard est assuré, la réponse est précise, rien ne les émeut, rien ne les trouble.

Viennent ensuite les demi-savants, un peu fanfarons. Avec du sang-froid et de l'audace ils croient se tirer d'affaire. Ils ont le verbe haut, leurs réponses sont rapides, ils parlent à tort, à travers, rien ne les arrête. Pourvu qu'ils n'hésitent point, ils sont contents; ils espèrent avoir joué l'interrogateur, quelquefois même ils poussent le bonhomie jusqu'à trouver leurs réponses excellentes. Laissons-les dans leur illusion jusqu'à la proclamation des notes.

Enfin se présentent les gens à la science plus qu'équivoque; ils se font petits; s'il est possible, ils ont choisi un coin pour se dérober aux regards. Jamais ils ne comprennent les questions, ils parlent bas, bégaiant ou ils *fument* c'est-à-dire, gardent un silence forcé; ou bien ils prêtent l'oreille, invoquent le secours d'un complaisant voisin, sans perdre de vue le régent. Rien n'y fait. Ils me rappellent ce lourd soldat de l'Énéide, Rhétus, qui voit tout, mais tremblant se tient caché derrière un grand cratère. Au moment où il lève la tête, Euryale lui enfonce dans la poitrine son épée jusqu'à la garde. C'est aussi à l'instant où notre élève se redresse pour donner la réponse dont il a reçu l'aumône que le dard du maître cloue la victime à son siège.

* *
*

Tout est fini. Les épreuves écrites ont été corrigées, les notes de l'examen oral collationnées, la sentence doit être prononcée. La grande proclamation se fait en présence de tout le corps dirigeant et dirigé, de tout le corps enseignant et enseigné. Quel est le résultat? Ma foi, je répéterai après le poète : *sunt bona, sunt mediocria, sunt mala*, mais *non plura*, Dieu merci! Toutefois les *parfaitement bien* sont clairsemés, *apparent variantes in gurgite vasto*. Que voulez-vous? La perfection n'est pas de ce monde, et puis les interrogateurs sont si sévères, ils oublient si vite qu'eux aussi, naguères, prenaient vingt-quatre heures pour maugréer contre leurs juges.

Un observateur pourrait faire une étude de caractères en contemplant les figures pendant la lecture de ces

notes. Parmi les écoliers, les uns paraissent agités, on dirait qu'ils doutent d'eux-mêmes, ils ne savent trop si les maîtres sont contents de leur travail. D'autres prennent un air stoïque ; souvent à l'intérieur, ils éprouvent les émotions les plus vives. D'autres se montrent intéressés, mais calmes. Ce sont ces braves enfants qui ont fait noblement leur devoir, ont conscience de leur mérite, sont habitués à la récompense. Voyez ce petit homme ! Il attend son tour, la note arrive, elle est très bonne. De suite il affecte un grand sérieux ; à la dérobée il jette un œil de travers pour s'assurer de l'effet produit sur son voisin, rougit, baisse la tête et rit dans son coude. — Celui-là rougit aussi, plisse la lèvre. La note mauvaise a frappé en pleine poitrine. Pendant quelque temps il criera à l'injustice ; mais il se calmera et une autre fois, plus prudent, plus sage, il évitera la censure. Regardez ce jeune homme à la tête altière, au front bas qui regarde en face, ne baisse point la vue lorsqu'il entend la note qui flagelle sa paresse. L'avenir dira qu'il était né pour mal faire, que la Religion et la patrie faisaient bien de ne pas compter sur lui.

Maintenant ces notes enregistrées sur les bulletins seront envoyées aux parents.

Mes jeunes amis, vous le savez, l'enfant est la gloire de son père, l'orgueil de sa mère surtout. Aussi vos palmes déposées entre ses mains l'enivrent de délices inexprimables. De même les belles notes réjouissent son cœur, elle est fière de parler de son enfant aux parents, aux amis, le bulletin est exposé avec amour aux regards de ceux qui s'informent de vous.

Mais le bulletin est-il modeste, plus que modeste, l'orgueil maternel est froissé, la note néfaste est confiée au tiroir secret ; aux questions faites sur votre compte elle balbutie des réponses évasives.

Mes amis, pour plaire à Dieu, qui exige la fidélité au devoir, pour plaire à vos parents travaillez à mériter toujours de bonnes notes ; agissez en cette vue, Dieu le veut, vos parents le veulent.

D'ailleurs, lors même que vous auriez déjà subi plusieurs examens, vous n'êtes pas près d'en voir la fin.

Pendant la moitié de votre vie, vous serez appelés devant des examinateurs pour recevoir d'eux la permission de monter dans l'échelle sociale, et l'autre moitié se passera pour vous à rechercher des juges afin qu'ils apprécient vos talents, votre science, vos mérites, et qu'ensuite ils vous accordent estime, confiance, crédit, honneurs.

..

Le vingt février était le troisième anniversaire de l'élection du Souverain Pontife, Léon XIII. C'est une date mémorable pour l'univers catholique. Les enfants de l'Eglise ne doivent point la laisser passer inaperçue. En cette journée les prières montent plus ardentes au ciel, pour implorer la protection de Dieu sur son Eglise attaquée par toutes les puissances de la terre aux gages de l'enfer, et pour son Chef que la révolution retient toujours prisonnier au Vatican, et qui, non satisfaite, voudrait même anéantir cet ascendant moral qu'il exerce sur le monde. Dans cette crise universelle où les peuples, pris de vertige, ne savent ce qu'ils veulent ; où les têtes couronnées sont impuissantes à réprimer l'explosion des doctrines les plus subversives, tous les yeux se tournent vers l'Italie ; là, est la grande énigme des temps modernes. On attend que le Vieillard du Vatican parle. Sa voix ne se fait pas entendre souvent, mais aussi quand elle résonne, quelle doctrine profonde elle annonce ! Avec quelle science elle démasque et anathématise les erreurs ! Avec quelle onction et quelle force elle indique et applique le remède aux plaies religieuses et sociales. — Léon XIII est le digne continuateur des grands papes qui ont gouverné l'Eglise pendant ses années les plus sombres. Il gémit de cette lutte acharnée contre l'Epouse de Jésus-Christ, mais il ne désespère pas. Il sait, appuyé sur les paroles de Dieu et sur l'histoire de dix-huit siècles, que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre Elle. Il sait que Satan pourra lutter, mais qu'il ne saurait vaincre. « Lucifer est tombé d'une chute éternelle ; rien ne l'arrête dans cette épouvantable catastrophe, il tombe, tombe tou-

jours.» A certaines époques il paraît triompher. C'est que Dieu, « qui ne meurt point, » voulant punir les péchés des hommes, le laisse faire ; mais dans son immuable sérénité, dans son infinie puissance, il se joue de ses efforts ; il lui laisse l'illusion du triomphe pour mieux constater ensuite sa défaite, lorsque la justice divine est satisfaite sur les enfants des hommes, ou que la prière des justes a obtenu miséricorde pour les pécheurs.

*
*
*

Je compterai toujours parmi les plus beaux de ma vie le jour où je fus admis pour la première fois en présence de Léon XIII. Bien des émotions gonflaient mon cœur. La vue de ces appartements grandioses, la pensée que j'allais me prosterner aux pieds du Pontife-Roi, du Vicaire de Jésus-Christ, avaient chassé toute idée étrangère. On a beau être léger, en présence d'une si auguste majesté, on se fait sage. Tous les incidents de cette visite sont encore présents à mon esprit, même les embarras de ce fameux chapeau tricorne que je ne savais comment prendre et tenir. Nous étions plus de cent dans la salle de réception, nous attendions le Pape. Je le vois apparaître au milieu de sa suite. Léon XIII est de haute taille ; il a la maigreur d'un ascète, sa soutane blanche flotte autour de ses membres décharnés. Les lignes du visage sont fermes, anguleuses. La physionomie a beaucoup de mobilité ; d'habitude elle est austère, fine, bienveillante ; le teint est d'une pâleur extrême ; le regard est profond et clair ; il se lève avec lenteur et effort. Quand il parle familièrement ou quand il dit la messe, la voix est traînante et nazillarde. — Avec quelle bonté il nous reçoit ! Avec quelle bienveillance il vous questionne et accorde tout ce que vous lui demandez. Encouragé par cette condescendance, je lui demandais de bénir celui-ci, celui-là, ceci, cela, parents, amis, que sais-je ? « Oui, oui, dit-il, tout, tout dans votre collège. »

Il est un petit fait qui a contribué à me rendre chère cette audience. Par l'entremise de notre ami, M.S. Loner-

gan, Pie IX avait donné un calice précieux au Petit séminaire Ste-Thérèse, et quelques jours après le bon et glorieux Pontife mourait. M. Lonergan tenait à ce que le nouveau Pape fût le premier à dire la messe avec ce calice, et pour faire sa demande, il attendait mon arrivée à Rome, afin que j'eusse le bonheur d'assister à cette messe avec lui. J'étais à peine à Rome que M. Lonergan partait pour le pays et me chargeait d'obtenir de Léon XIII la faveur qu'il attendait. En même temps il m'avertissait de ne pas m'adresser aux officiers du Vatican, qui pourraient bien m'empêcher de présenter ma supplique. Je suis ses conseils et en me jetant aux pieds du Pape, je tire de dessous mon manteau ce calice, jusqu'alors si embarrassant. Aussitôt il se fait un grand silence, l'auditoire est bien persuadé que je veux présenter un riche cadeau à Léon XIII. Malheureux ! Ma fortune ne me permettait que de lui offrir les sentiments d'amour et de respectueuse obéissance d'un fils dévoué. Je ferme les yeux et je débite d'une voix éclatante une courte harangue qui m'avait bien coûté deux nuits de sommeil. Le Pape m'accorde tout : il consacrera dans le calice, j'assisterai à la messe avec mes compatriotes alors à Rome. J'avais même eu l'audace de fixer le jour, un mardi. A cette demande je me rappelle que le premier chambellan, Monsignor Macchi, fit une moue aristocratique et dit au Pape que cela était impossible. Léon XIII reprit : « Serez-vous à Rome dimanche prochain ? — Oui, Saint-Père. — Alors, dimanche, venez ; Monsignor Macchi, dans l'intervalle, vous enverra les lettres d'admission. »

Le dimanche suivant, nous étions fidèles au rendez-vous et nous avons l'insigne bonheur d'assister à la messe du Pape dans sa chapelle privée, et de recevoir la communion de sa main. J'ai revu encore le Pape, toujours j'ai éprouvé les mêmes impressions de respect, d'amour pour ce Pontife à l'intelligence si grande et au cœur si bienveillant. Ces sentiments, tous les chrétiens doivent les avoir ; à nous de les traduire par des actes. Que nos prières et nos bonnes œuvres hâtent le dénouement de la grande crise ; et qu'il soit donné au glorieux

Pape régnant, sinon d'assister au triomphe complet de l'Eglise, au moins d'en entrevoir l'aurore; que sa grande âme, remplie de consolations, s'endorme tranquille à la vue de ces jours brillants qu'il aura préparés à cette Eglise qu'il aime tant et qu'il gouverne avec tant de sagesse.

SIM.

Lettre de Rome.

Un ami de notre petite *Revue* nous communique l'extrait suivant d'une lettre de Rome. Tous les lecteurs des *Annales* apprendront avec plaisir la faveur signalée dont elles ont été l'objet.

ROME, LE 6 FÉVRIER 1881.

.....

..... J'arrive maintenant à la partie la plus intéressante pour toi. Vois-tu, je tenais à ne pas faire mentir le proverbe : *au fond les bons morceaux*. J'ai donc le plaisir de t'annoncer que le Saint Père, dans l'audience publique du 18 janvier dernier à laquelle j'étais admis, et qui, par une bienveillante Providence, s'est changée pour moi en audience privée, a bien voulu donner une bénédiction spéciale aux *Annales térésiennes*, dont tu as le succès grandement à cœur, je le sais. Voici comment la chose s'est passée : j'attendais depuis environ une heure, avec quelques centaines d'autres personnes, le moment solennel où le Saint Père ferait son entrée dans la grande *Salle du trône*, où nous étions réunis. L'heure de l'audience était passée, je devenais las d'attendre. Pour calmer mon impatience, je m'en vais tout bonnement et sans façon, aborder un des camériers qui circulent dans la salle, et lui demande dans un langage moitié espagnol, moitié italien, la raison de ce retard. J'apprends alors que le Saint Père ne viendra pas à nous, mais que nous irons à lui, passant, en pelotons de vingt-cinq à trente, de la grande *salle du trône* à la *loggia pontificale*. Je demande et j'obtiens d'être placé, non pas avec les autres ecclésiastiques, mais à la tête d'une colonne de vingt laïques. Le stra-

tagème réussit à merveille. Comme notre petite colonne s'avance lentement vers la *loggia pontificale*, je m'incline vers le maître de cérémonies qui marche à mon côté, et de ma voix *la plus douce possible* : *Signore*, lui dis-je, je suis prêtre, et je viens de très loin, du Canada, et aussi de chez *les Nègres de la Floride* ; laissez-moi, je vous prie, m'approcher *seul* du Saint Père. *Bene*, me répondit mon aimable guide, et sur ce, la colonne derrière moi s'arrête ; je prends les devants, et en quelques instants je suis agenouillé aux pieds du Souverain Pontife ; seul, comme je l'avais demandé, mes mains dans ses mains, ma tête touchant presque la sienne, et je puis dire mon cœur sur son cœur ! J'avais à la main, avec quelques objets de piété que je voulais faire bénir, la liste des faveurs que je désirais obtenir, la liste des personnes et des choses, parmi lesquelles les *Annales térésiennes*, que je priais le Souverain Pontife de vouloir bien bénir. Le Saint Père jette un coup d'œil rapide sur les pétitions que je lui présentais, et puis levant la main pour bénir, il me dit avec un accent de bonté toute paternelle : “ *Mon enfant, je vous accorde tout, tout, tout ! !* ” Bien entendu, je n'ai été que quelques instants en présence du Pape ; mais quels précieux instants ! Ils ont suffi pour remplir mon âme d'ineffables émotions dont le souvenir m'accompagnera jusqu'au tombeau.

Je suis sûr que la bénédiction du Saint Père sera plus utile à votre œuvre naissante qu'une liste de nouveaux abonnés qui lui arriverait de Rome.

.....

Monseigneur Ig. Bourget

ET LES ORIGINES DU SÉMINAIRE DE STE-THÉRÈSE.

La visite que doit nous faire, au commencement du mois prochain, Sa Grandeur Mgr Ig. Bourget, archevêque de Martianopolis, nous rappelle les rapports intimes qu'il eut autrefois avec notre vénéré fondateur, la large part qui lui revient dans l'établissement de

cette institution, la protection spéciale dont il l'a tout d'abord honorée, les services éminents qu'il n'a cessé de lui rendre à toutes les époques de sa longue administration, et surtout le haut privilège dont il l'a gratifiée en l'élevant, par une érection canonique, au rang de Petit Séminaire diocésain ; en sorte qu'il mérite, à bon droit, le titre que nous nous plaçons à lui décerner, celui de *Second Fondateur du Séminaire de Ste-Thérèse*.

Monseigneur Bourget, comme tout le monde le sait, fut sacré évêque le 27 juillet 1837. Cette année même se terminait à Ste-Thérèse le premier cours d'études complet ; trois finissants se présentaient pour recevoir l'habit ecclésiastique, et l'institution comptait une quarantaine de *latinistes*. Monseigneur Bourget avait connu, encore jeune écolier au Séminaire de Québec, M. Ducharme qui y exerçait les fonctions de régent, et il avait conservé le meilleur souvenir de sa sagesse, de son dévouement et de sa piété ; depuis il avait été témoin de son zèle et de ses succès dans l'administration d'une paroisse ; il appréciait à sa juste valeur les sacrifices sans nombre que le généreux curé s'imposait pour la cause de l'éducation ; et il n'ignorait pas quelles étaient ses ressources, son habileté et ses aptitudes pour former le cœur et l'esprit de la jeunesse. Aussi, à peine fut-il évêque nommé, qu'il n'hésita pas, sur la demande qui lui en fut faite, de prendre sous son égide le nouvel établissement de Ste-Thérèse. Le jour de son sacre, en présence de Mgr Lartigue et avec sa haute approbation, il renouvela au fondateur l'assurance de son intérêt et de sa protection ; et dès lors, M. Ducharme ne cessa de le considérer comme son *médiaire* auprès de l'évêque de Montréal, comme son *protecteur*, son *très cher et vénérable protecteur*, c'est le nom qu'il aimait à lui donner. Pour mettre dans tout son jour ce fait important, si nous n'avions pas le témoignage du vénérable prélat lui-même et les souvenirs des anciens qui vivent encore, il nous suffirait de reproduire les pages de la nombreuse correspondance, échangée à cette époque entre le coadjuteur et le curé de Ste-Thérèse. Nous en citons quelques extraits.

M. DUCHARME A MGR BOURGET.

Ste-Thérèse, 28 juin 1837.

Monseigneur,

L'affection que vous m'avez témoignée dernièrement en présence de Monseigneur de Montréal, m'a inspiré la confiance de m'adresser à vous pour obtenir quelques faveurs. La seconde faveur que je vous prie de m'accorder, c'est de prendre mon petit établissement sous votre protection, persuadé que la confiance que je vous témoigne en cela, n'offensera nullement notre supérieur à qui j'ai fait part de ce dessein. Plusieurs membres du clergé, témoins des peines que je me suis données pour l'instruction de la jeunesse, m'ont souvent pressé de demander secours à Monseigneur, mais je n'ai pas osé. C'est vous qui serez mon protecteur auprès de Sa Grandeur. Je me bornerai à vous exposer mes besoins ; mais par dessus tout je désire que les choses se fassent sans bruit, sans ostentation et seulement pour le bien de la religion.

MGR BOURGET A M. DUCHARME.

Evêché de Montréal, 4 juillet 1837.

Monsieur,

Outre mon devoir et l'intérêt de la religion qui doivent m'engager à prendre part, autant que possible, au bien qu'opèrent les bons prêtres du diocèse, j'ai un motif tout particulier de m'intéresser à votre œuvre, c'est la connaissance personnelle que j'ai du zèle que vous avez toujours eu de donner à la jeunesse une vraie et solide éducation. Je n'oublie pas les soins que vous preniez de nous pousser à la vertu, et les doux moments que nous passions à écouter les leçons que vous en donniez à tous vos élèves.

M. DUCHARME A MGR BOURGET.

Ste-Thérèse, 10 juillet 1837.

Monseigneur,

. Je ne m'attendais guère à tant de marques de bonté de votre part et de celle de Sa Grandeur, principale source d'où découle la faveur que vous m'avez obtenue. J'espère n'en user que pour seconder les vues de mes supérieurs. Votre souvenir du temps où j'ai été chargé de la surveillance des élèves au Séminaire de Québec fait bien mieux l'éloge de votre cœur que de mon mérite ; il me rappelle la reconnaissance dont on dit que Mgr Plessis fut toujours rempli pour Mgr Panet. Pour moi, si j'ai eu le bonheur de faire quelque bien parmi les braves jeunes gens qui habitaient dans cette maison, je n'en dois pas attendre de récompense pour le ciel, elle a été trop douce ici-bas.

M. DUCHARME A MGR BOURGET.

Ste-Thérèse, 15 août 1837.

Monseigneur,

Le jour de votre consécration, jour de bénédiction et de grâces, vous avez eu la bonté de m'offrir de me laisser, pour m'aider à continuer la bonne œuvre, les jeunes gens que j'ai formés et qui aspirent à la cléricature. Je ne savais comment répondre à cette marque de bienveillance..... Pour vous, Monseigneur et mon très cher protecteur, j'ose espérer vous prouver que le désir de vous plaire guidera ma conduite, persuadé qu'en agissant ainsi je ferai la volonté de Dieu.

M. DUCHARME A MGR LARTIGUE.

Ste-Thérèse, 18 août 1837.

Monseigneur,

..... Pour moi, en travaillant à former des sujets pour l'état ecclésiastique, je désire donner une preuve de plus de mon zèle pour mes supérieurs. Je prie Votre Grandeur de permettre à Monseigneur le coadjuteur, mon protecteur, mon médiateur, de me seconder dans mon entreprise ; et s'il en résulte quelque bien, je veux qu'il en ait la gloire.

M. DUCHARME A MGR BOURGET.

Ste-Thérèse, 8 septembre 1837.

Monseigneur,

La faim fait sortir les loups du bois. En m'accordant deux sujets pour m'aider à instruire la jeunesse, vous m'avez procuré un avantage bien au-dessus de mon mérite, mais au-dessous de mon besoin..... Votre refus m'affligera, mais ne me fera pas dévier d'un pas de la résolution que j'ai formée de demeurer inviolablement et exclusivement attaché à mes supérieurs ecclésiastiques.

M. DUCHARME A MGR BOURGET.

Ste-Thérèse, 6 octobre 1837.

Monseigneur,

En priant Monseigneur de Montréal de placer mon établissement sous la protection de son coadjuteur, j'ai eu deux choses en vue, celle de plaire à Sa Grandeur, et celle de m'assurer un appui sur lequel je puis me reposer bien plus que sur moi-même dans tout ce qui pourrait avoir rapport au bien de la religion... Daignez, très cher et vénérable protecteur, ne point nous abandonner, mais nous procurer quelques secours le plus tôt qu'il vous sera possible.

Monseigneur le coadjuteur répondait à toutes ces lettres avec la plus grande bonté ; dans sa réponse du 2^o octobre, il eut à l'adresse de son ancien régent un mot tout à fait gracieux : « *Comme vous êtes vous-même une règle vivante, on ne s'est pas pressé de vous envoyer une copie du règlement des ecclésiastiques. Je ne doute pas que vous ne fassiez un memento pour celui qui en a un si grand besoin et qui est on ne peut plus sincèrement attaché à un si bon maître.* »

Ainsi donc, il n'y a pas à en douter, Mgr Bourget avait accepté la tutelle de l'œuvre naissante de M. Ducharme, il l'entourait de sa vigilance et de sa prédilection, il la cultivait de son travail et de ses soins. Aussi pendant les années 1838 et 1839, en toutes circonstances, voyons-nous M. Ducharme recourir à son protecteur ; et le protecteur est toujours là pour porter secours et assistance. Il dirige, il encourage, il conseille, il console, il fait subir des examens aux élèves, il fournit l'établissement de professeurs, multiplie ses visites, se tient au courant des moindres événements, enfin, d'après son propre témoignage, « à Ste-Thérèse, il est chez lui. » Il appelle auprès de sa personne, à l'évêché, pour le former lui-même aux habitudes sacerdotales, l'enfant chéri de M. Ducharme, son bras droit, M. J. Duquet ; puis, après un an d'absence, le 2 août 1840, dans une cérémonie grandiose et inouïe jusqu'alors à Ste-Thérèse, il le lui rend prêtre, plus propre encore à promouvoir les intérêts de l'éducation. M. Ducharme avait ressenti avec amertume l'éloignement de M. Duquet ; le bon père et seigneur, dans sa lettre où il lui annonce l'ordination du nouveau prêtre, s'exprime en ces termes bienveillants : « Aussitôt après la visite, je me propose de préparer à la prêtrise M. Duquet et d'aller l'ordonner à Ste-Thérèse, croyant vous devoir cette satisfaction pour tous les chagrins que je vous ai causés à son sujet. » (*Lettre de Mgr Bourget à M. Ducharme, 7 juin 1840.*)

Cependant, au mois d'avril 1840, par la mort de Mgr J. J. Lartigue, d'heureuse mémoire, Mgr Bourget devenait évêque de Montréal. Marchant sur les traces de

S. Charles Borromée et de S. Alphonse de Liguori qu'il semble avoir pris pour modèles dans sa carrière épiscopale, dévoré du zèle de faire fleurir dans son diocèse le plus pur esprit de l'Eglise et d'y implanter les coutumes et les institutions romaines, il forma le projet d'élever, pour l'éducation de la jeunesse sacerdotale, un petit séminaire qui serait dirigé d'après les règles du saint Concile de Trente. Dans la pensée du pieux évêque, « cette maison devait être un asile à tous ceux qui dans leur enfance montrent de la vocation pour l'état ecclésiastique, afin qu'ils y conservent et puissent par là porter à l'autel l'innocence de leur baptême : elle devait être une école spéciale et avant tout religieuse, où les jeunes clercs apprendraient, dans le silence et la retraite, à pratiquer, à l'exemple de l'enfant Jésus, les vérités qu'ils seront chargés par la suite de prêcher aux peuples ; elle serait une espèce de noviciat où les élèves du sanctuaire, revêtus du costume clérical, s'accoutumeraient à porter de bonne heure le joug du Seigneur, et suceraient, pour ainsi dire, la piété avec le lait. » Le zélé-prélat nourrissait ce doux projet depuis plusieurs années et, dans son humilité, il ne croyait être que le continuateur des idées de son illustre prédécesseur. Il daigna, pour en faire l'objet et l'instrument de ses grands et pieux desseins, jeter les yeux sur l'humble établissement de M. Ducharme. Le fondateur reçut la proposition avec bonheur, comme la plus grande marque de confiance que pouvait lui donner son premier supérieur ecclésiastique.

Pendant son voyage *ad limina*, dans l'été de 1841, Mgr Bourget dut étudier sur les lieux le fonctionnement des petits séminaires romains. Il en rapporta un règlement qui servit de modèle à celui qu'il rédigea pour Ste-Thérèse, n'y faisant que les modifications absolument exigées par les circonstances de personnes et de lieux. Il l'envoya à M. Ducharme, le 3 novembre, avec la lettre suivante ; c'était la veille de la fête de S. Charles, patron du curé de Ste-Thérèse, et patron du nouveau séminaire, dont l'érection prochaine paraissait alors intéresser sérieusement la pensée et les préoccupations de l'évêque.

MGR BOURGET A M. DUCHARME.

Evêché de Montréal, 3 novembre 1840.

Monsieur,

En réponse de la votre d'hier, je vous envoie une copie du règlement donné par le cardinal Lambruschini à son Petit Séminaire, traduit sur l'original imprimé en italien, que je me suis procuré à Rome.... Demain, grande fête à St-Jacques, car nous allons faire de notre mieux pour mettre S. Charles dans nos intérêts ! vous ne manquerez pas d'en faire autant à Ste-Thérèse ; et après cela, nous pourrons nous mettre avec confiance en besogne. Je me réunis de cœur et d'âme à vos grands et petits enfants, pour vous offrir un très joli bouquet formé de toutes les vertus de votre saint patron. Puisse son esprit vivre à St-Jacques comme à Ste-Thérèse chez tous ceux qui vont propager l'œuvre qu'il eut tant à cœur tout le temps de sa vie. Je suis bien affectueusement, etc.

Enfin, le 18 décembre 1841, fut donné le mandement d'érection canonique qui constituait le collège de Ste-Thérèse petit séminaire diocésain. C'était une faveur signalée qui devait être riche en féconds résultats. L'institution allait se présenter devant le public avec une autorité plus grande et de nouvelles garanties de stabilité. Cet acte de bienveillance épiscopale, outre l'honneur qu'il reflétait sur la maison, a été pour elle, nous n'en doutons pas, la source de nombreuses bénédictions et le secret de sa résistance et de sa durée au milieu des épreuves difficiles qu'elle a eu à traverser. Maintenant, si à cette protection particulière qui ne s'est jamais démentie, à ces marques de faveur distinguées, nous ajoutons les peines que s'est données plus tard Mgr Bourget pour organiser la corporation du Petit Séminaire et assurer son existence matérielle, n'avons-nous pas raison de lui donner le titre de *Second Fondateur* ? Son nom devra vivre toujours au milieu de nous, non-seulement conservé avec soin dans le secret des archives, mais gravé profondément par la reconnaissance au fond de tous les cœurs.

Nous publions en entier, malgré son étendue, ce mandement d'érection canonique. Les anciens élèves aimeront à prendre connaissance de ce document, si honorable pour leur *Alma Mater* ; tous nos abonnés,

en général, liront avec plaisir une de ces lettres, suaves de style et de piété, qui coulaient comme de source de la plume de l'éminent prélat; d'autant plus qu'elle est restée inédite jusqu'à ce jour.

MANDEMENT POUR L'ERECTION CANONIQUE DU PETIT SEMINAIRE DE ST-CHARLES BORROMÉE, A STE-THERÈSE DE BLAINVILLE.

IGNACE BOURGET, par la miséricorde de Dieu et la grâce du saint Siège Apostolique, évêque de Montréal, etc., au clergé et aux fidèles de notre diocèse qui les présentes verront, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

En succédant à notre illustre prédécesseur, nous nous sommes considéré comme étant dans l'obligation de suivre, pour le bien de ce nouveau diocèse, les plans qu'il avait formés, mais que sa trop courte vie et ses infirmités habituelles ne lui permirent pas d'exécuter. Nous connaissions trop bien notre insuffisance pour ne pas trembler en mettant la main à l'œuvre; mais nous conçûmes une ferme espérance que Dieu bénirait nos entreprises, si elles avaient pour base les saintes règles de l'Eglise. Animé de cette pensée, nous érigeâmes un Chapitre dans notre Cathédrale, afin de pouvoir nous décharger sur nos chanoines d'une partie de notre sollicitude, et nous établîmes bientôt après un Grand Séminaire dont nous confiâmes la direction aux MM. de St-Sulpice, afin de former tous les clercs à la piété et à la discipline ecclésiastique. Ces établissements étant conformes à l'esprit de l'Eglise, nous pouvions, en les faisant, compter sur le secours de Dieu. Nous n'avons pas été trompé dans notre espérance; car déjà nous commençons à en recueillir les heureux fruits pour le bien général du diocèse et pour la formation du clergé en particulier.

Néanmoins, nous comprenons que nous n'avons pas encore rempli dans toute son étendue le devoir que nous impose l'Eglise de lui donner des ministres selon le cœur de Dieu, en nombre suffisant pour remplir les immenses besoins de ce vaste diocèse. A la vérité, nous avons prié, et vous avez joint vos prières aux nôtres, pour qu'il plût au Seigneur de multiplier les ouvriers qui travaillent à sa vigne; car vous savez comme nous que la moisson est abondante, mais que les ouvriers sont en petit nombre. Mais nous sentons que nous sommes tenu par notre charge à quelque chose de plus, et que, pour augmenter le nombre de prêtres dans ce diocèse, il nous faut recourir aux moyens que le St-Esprit a suggérés lui-même à son Eglise, lesquels, par là même qu'ils viennent de Dieu, devront avoir un heureux résultat. Or ces moyens inspirés par l'Esprit-Saint à son Eglise sont les petits séminaires, comme le déclare formellement le saint

Concile de Trente par ces paroles mémorables : (Sess. 23, ch. 18) : “ Comme les enfants sont portés à s’abandonner aux plaisirs du monde, à moins qu’ils ne soient bien élevés, et que s’ils ne soient pas de bonne heure formés à la piété et à la religion, avant l’habitude des vices ne les ait corrompus, ils ne peuvent . . . mais parfaitement persévérer dans la discipline ecclésiastique, sans un secours très grand et tout à fait extraordinaire, le saint Concile a décrété que toutes les églises cathédrales . . . fussent tenues de nourrir, selon leurs moyens et l’étendue du diocèse . . . un certain nombre d’enfants, de leur donner une éducation religieuse et de leur apprendre la science ecclésiastique dans un collège situé auprès de ces églises ou dans un autre lieu convenable désigné par l’évêque . . . lequel collège sera à perpétuité le *séminaire des ministres de Dieu.*”

Ce saint Concile ne se contente pas d’ordonner l’établissement de ces petits séminaires, il entre en détail dans les plus petits détails, et donne aux évêques des règles d’une sagesse toute divine, pour qu’ils puissent les fonder et les gouverner avec fruit pour l’Eglise. Nous ne faisons donc que nous acquitter d’un devoir strict en établissant un petit séminaire dans notre diocèse ; et nous avons la pleine confiance que Dieu aura pour agréable et qu’il bénira cette œuvre, parce qu’en l’entretenant, nous ne faisons que suivre la marche que nous a tracée l’Esprit-Saint lui-même. Nous voulons mettre à exécution ce décret salutaire, 1^o pour ouvrir un asile à tous ceux qui dans leur enfance montrent de la vocation pour l’état ecclésiastique, afin qu’ils s’y conservent et puissent par là porter à l’autel l’innocence de leur baptême ; 2^o pour instituer en faveur de ces jeunes clercs une école où ils apprennent, dans le silence et la retraite, à pratiquer, à l’exemple de l’enfant Jésus, les vertus qu’ils devront par la suite prêcher aux peuples ; 3^o pour accoutumer ces élèves du sanctuaire à porter de bonne heure le joug si aimable du Seigneur, et leur faire sucer, pour ainsi dire, la piété avec le lait.

Ce n’est pas, N. T. C. F., qu’il n’y ait déjà dans ce diocèse un nombre suffisant de collèges, où les jeunes gens reçoivent une éducation très soignée et très religieuse ; néanmoins comme l’objet de ces institutions est de bien former aux sciences sacrées et profanes des sujets pour toutes les classes de la société, il est impossible de s’y conformer, pour la conduite des jeunes gens, à ce que prescrit le saint Concile. Mais en établissant un petit séminaire, d’après les règles tracées par l’Eglise et où l’on ne reçoit que ceux qui ont de l’attrait pour la vie cléricale, nous avons l’intention d’y faire suivre, autant que possible, tous les règlements qu’elle a jugé à propos de prescrire pour ces maisons d’éducation ecclésiastique.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué et de l’avis de nos vénérables frères les chanoines de la cathédrale, nous avons ordonné et réglé, ordonnons et réglons ce qui suit :

1° Nous établissons par le présent mandement, un petit séminaire pour y donner une éducation religieuse à tous ceux qui se destinent à l'état ecclésiastique, et nous jugeons qu'il convient de le placer dans la paroisse de Ste-Thérèse de Blainville, tant pour profiter des grands et généreux sacrifices qu'a déjà faits pour cet objet M. Charles Ducharme depuis vingt-cinq ans qu'il gouverne la dite paroisse en qualité de curé, que parce que la foi vive et les mœurs simples des habitants de cette paroisse et des environs donnent l'espérance qu'un pareil établissement fixé en ce lieu ferait développer un grand nombre de vocations à l'état ecclésiastique. Nous voulons que le petit séminaire jouisse de tous les privilèges et qu'il se gouverne par les règles prescrites par les saints Canons et les Constitutions particulières que nous jugerons à propos de lui donner.

2° Les enfants, pour être admis dans ce séminaire, devront avoir au moins douze ans, être nés d'un mariage légitime, savoir bien lire et écrire, et avoir un caractère et des dispositions qui fassent espérer qu'ils seront toujours attachés au ministère ecclésiastique.

3° Conformément au décret déjà cité du saint Concile de Trente, nous voulons que les enfants des pauvres soient reçus de préférence dans le petit séminaire ; néanmoins nous n'excluons pas les fils des riches, pourvu qu'ils paient leur pension, et qu'ils montrent le désir de servir Dieu et l'Eglise. Pour faire leurs études avec succès, ils seront partagés en diverses classes, selon leur nombre, leur âge, et les progrès qu'ils auront faits dans les sciences. Tout en faisant leurs études, ils seront attachés au service de l'église de la dite paroisse de Ste-Thérèse.

4° Pour que les séminaristes puissent être formés avec plus d'avantage à la discipline ecclésiastique, ils porteront toujours l'habit ecclésiastique, qui consistera dans la soutane noire et le petit collet romain à la place du rabas et la ceinture de même couleur. Le manteau long de couleur noire fera aussi partie de leur costume. S'ils se rendaient, par la légèreté de leur conduite, indignes de ce saint habit, le supérieur pourra en punition les en dépouiller, pour les revêtir de l'habit séculier qu'ils porteront tout le temps qu'ils seront en pénitence. Ils recevront aussi la tonsure lorsque leurs directeurs les auront décidés pour l'état ecclésiastique, et que leur conduite édifiante aura pu faire juger à l'évêque qu'ils y persévéreront toute leur vie. Ils pourront aussi, en récompense de leurs progrès dans les sciences sacrées et dans les lettres humaines, être promus aux ordres moindres, qu'ils recevront néanmoins en observant toujours les interstices.

5° Ils étudieront la grammaire et les autres ouvrages classiques mentionnés dans le règlement que nous avons dressé pour eux, le chant, le comput ecclésiastique, l'écriture sainte, les livres qui traitent des matières sacrées et de l'histoire ecclésiastique, les homélies de SS. Pères, tout ce qui peut de loin les for-

mer à l'administration des sacrements, enfin les rites et cérémonies de l'Eglise, qu'ils tâcheront d'exécuter avec grâce et modestie, de manière à inspirer l'amour de la religion à tous ceux qui les verront servir à l'autel.

6° Ils assisteront tous les jours au saint sacrifice de la messe, et ne passeront pas un mois sans se confesser. Ils le feront même tous les quinze jours et communieront selon l'avis de leur confesseur. Ils suivront pour tous les exercices de piété le règlement particulier que nous leur avons donné.

7° Afin que toutes ces règles et autres que nous jugerons nécessaire d'établir pour le bien de ce séminaire soient ponctuellement et religieusement observées, l'évêque, en conformité du décret précité, nommera deux chanoines parmi les plus anciens et les plus expérimentés, pour l'assister dans une œuvre si importante au bien de l'Eglise. Leur devoir sera de visiter fréquemment cet établissement. S'ils rencontrent parmi les élèves du sanctuaire des sujets indociles et contagieux pour les mœurs, ils les corrigeront sévèrement et les chasseront même du séminaire. Ils employeront les plus grands soins à éloigner tous les obstacles qui retarderaient le bien de cet établissement, et à procurer tous les moyens qu'ils jugeront propres à conserver et augmenter une institution si précieuse et si sainte.

8° L'évêque, assisté de deux chanoines, dont l'un est à sa nomination, et l'autre à celle du chapitre, et de deux membres du clergé de la ville dont l'un sera également à sa nomination et l'autre à celle du clergé, pourra, lorsqu'il le trouvera nécessaire, appliquer au soutien du petit séminaire une portion des revenus de la maison épiscopale et de celle des séminaires déjà établis, des monastères, des fabriques et des bénéfices et autres maisons religieuses de ce diocèse.

Nous unissons par le présent mandement la dite paroisse de Ste-Thérèse au susdit Séminaire et chargeons les membres de la corporation ecclésiastique que nous y avons formée pour la direction d'icelui de la desservir et d'en percevoir tous les revenus, en se conformant aux constitutions particulières que nous lui avons données, ou que nous jugerons à propos de lui donner par la suite, pour le bon gouvernement tant du séminaire que de la cure. C'est avec une entière confiance que nous promulguons le décret du saint Concile qui charge ainsi chaque diocèse du soin de soutenir ses petits séminaires, parce que nous sommes convaincu que tous les établissements particuliers et publics qui y sont concernés se soumettront de grand cœur et avec beaucoup de respect à une loi si importante pour le bien de l'Eglise, laquelle émane de la première autorité sur la terre, celle d'un concile œcuménique. Quelque modiques que soient nos revenus, nous et nos vénérables frères, les chanoines qui veulent bien mener avec nous la vie commune, nous nous sommes soumis les premiers à cette disposition de l'église universelle, en mettant à part

une partie de nos rentes pour le soutien du séminaire que nous fondons par le présent mandement. Nous ne doutons pas que tous ceux que le saint Concile charge de contribuer pour cette œuvre vraiment vitale pour l'Eglise de Dieu, ne soient prêts à nous seconder de leurs plus généreux efforts au premier appel que nous leur ferons.

9^o Les directeurs du Séminaire seront tenus de rendre leurs comptes tous les ans à l'évêque en présence de deux chanoines. Ils le feront aussi en présence de deux membres du clergé de la ville, comme le requiert le susdit Concile, quand les établissements seront taxés comme il a été dit ci-dessus.

10^o Nous mettrons le dit Séminaire sous l'entière dépendance de l'évêque qui, en se conformant aux dispositions des SS. Canons, pourra établir tels règlements qu'il jugera convenables, veillera sur les Supérieurs, Directeurs et Professeurs, afin que la règle y soit exactement observée, et fera tout en son pouvoir pour que les études y soient solides et adaptées aux besoins et aux circonstances où se trouve le diocèse.

Enfin nous consacrons cette grande œuvre au très saint et très immaculé Cœur de Marie d'où découlent les fleuves de grâces dont elle arrose notre diocèse, pour que le Seigneur, en considération de sa sainte Mère, la bénisse et lui donne tout l'accroissement qu'elle doit avoir pour sa plus grande gloire; et c'est en son nom que nous la bénissons et que nous demandons à ce Dieu de miséricorde, sur l'ordre que nous en a fait son adorable Fils, de vouloir bien envoyer beaucoup d'ouvriers à sa vigne; parce que nous nous sentons plus que jamais incapable de la cultiver, s'il ne daigne nous envoyer de nouveaux secours.

Sera notre présent Mandement lu aux directeurs et élèves du petit Séminaire de Ste-Thérèse, constitué ce jour en vertu d'icelui, et conservé ensuite dans les archives du dit Séminaire.

Donné à Montréal, le dix-huit décembre, mil huit cent quarante et un, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre secrétaire.

† IG., Ev. de Montréal,

Par Monseigneur,

J.-J. HAY, Dia. S. Secrét.

Les Glissades.

Par un beau soleil d'hiver, sous le ciel bleu, au sein d'un air vivifiant qui colore vos joues et dilate votre poitrine, avez-vous jamais gravi la cime des coteaux qui bordent, au nord, les champs de notre *Alma Mater*? Si, une fois, vous êtes allé jusque-là, vous y retournerez, ne fût-ce que pour jouir du paysage qui s'y déroule

au regard. Vous avez, derrière vous, toute une ceinture de sapins verts ; à votre droite, sont les dômes rayonnants du collège, qui contrastent avec les tours sombres de l'église ; et, devant vous, s'étend la plaine semée çà et là de maisons qui se détachent en teintes grisâtres sur la blancheur de la neige. A travers le nuage que vomissent les cheminées, vous voyez reluire à distance les flèches argentées de Ste-Rose ; et, dans le lointain, tout au fond de l'horizon, se dessinent les flancs et la crête du majestueux Mont-Royal. Mais je me hâte de le dire, si vous êtes écolier, si vous avez à dissiper les soucis d'un examen ou l'ennui d'une immobilité prolongée, vous n'aurez guère le temps ni l'envie de promener au loin vos regards. A vos pieds est le coteau qui s'incline en une pente rapide ; vous vous abandonnez à la *tabagane* et vous voilà emporté dans une course vertigineuse qui vous dépose, en un clin d'œil, palpitant, hors d'haleine, au bas de la colline.

Février n'est pas le mois des roses, mais il est propice aux glisseurs. Jamais il ne le fut autant que cette année. Ces nombreuses et brillantes glissades m'ont remis en mémoire des vers d'autrefois, que *les Annales* veulent recueillir, puisqu'elles ont la tâche de conserver, si humble qu'il soit, tout souvenir de couleur térésienne.

Ces vers me reportent à ma première enfance. Ils sont toujours les mêmes, ces enfants, au sang chaud, au pied remuant. Voyez-les bondir, hors du foyer ou de l'école, affamés d'air, de bruit et de mouvement. J'étais l'un d'eux naguère, et je ne me souviens pas que l'hiver eût de neige assez épaisse ou de froid assez piquant pour engourdir notre ardeur. A nous, les bancs de neige ; à nous, les giboulées et la poudrerie avec ses bruyantes rafales ; à nous, la glace vive des mares et des rivières ; à nous, la pente des collines ; à nous, les émotions de la glissade bondissante, impétueuse, effrénée qui vous emporte dans la plaine, si elle ne vous laisse, au pied du coteau, gisant, blanchi de neige, avec un pantalon déchiré, une jambe meurtrie, peut-être un nez égratigné ou une joue saignante.

J'ai vieilli, depuis, et j'ai vu s'envoler loin, bien loin, les pensées, les goûts, les plaisirs d'un autre âge ; envolé, cet essaim bourdonnant des jeux et des ris de mon enfance ; envolées, ces courses folâtres à travers champs, le long des collines, au fond des ravins ; envolées, ces heures d'ivresse, à bord du traîneau ou de la *tabagane* ! Seul, le coteau est resté ; toujours jeune, lui, et recouvert aujourd'hui comme alors de son tapis de neige. Il appelle encore les glisseurs, et les glisseurs lui sont fidèles ; mais je ne suis plus l'un d'eux..... Glissez, enfants, glissez. Pendant que je vous suivrai du regard, mes souvenirs essaieront de rappeler, pour un instant du moins, les joies naïves des jours envolés.

Voici venu l'hiver : la neige éblouissante
Couvre partout les champs comme un vaste manteau ;
Le ciel est sombre et froid, mais la pente est glissante
Tout le long du coteau.

Pars, ô mon traîneau rapide ;
Sous mon pied qui te guide
Vole, et ne bronche pas.
Vole au loin dans la plaine
Jusqu'au pied du vieux chêne
Qui s'élève là-bas.

Je parle, et mon traîneau, de longtemps immobile,
A ma voix ranimé, s'élançe avec orgueil ;
Et du sommet au bas de la pente facile
Il glisse en un clin d'œil.

Je vois fuir la colline, et dans la plaine molle
Mon coursier bondissant creuse à peine un sillon,
Car il passe léger comme l'oiseau qui vole
À travers le vallon.

La neige, que le vent roule autour de ma tête
En tourbillons poudreux, s'élève dans les airs
Comme un sable mouvant qu'agite la tempête
Au milieu des déserts.

Mon cœur palpite alors plein d'une douce ivresse.
Sur mon coursier fougueux je bondis de plaisir,
Et du pied, de la main, je hâte sa vitesse
Trop lente à mon désir.

Quand il s'arrête enfin, épuisé, sans haleine,
 Au sommet du coteau je le ramène encor ;
 Et là, se ranimant, il bondit vers la plaine
 Par un nouvel essor.

Ainsi dans les transports de ma joie enfantine,
 Sans trêve ni repos je me plais tour à tour
 A descendre et monter mille fois la colline
 Jusqu'au déclin du jour.

Mais quand paraît au ciel une étoile qui brille,
 On m'appelle au logis, et je reviens m'asseoir,
 Joyeux, près du foyer où la flamme pétille
 Pour le repos du soir.

Pars, ô mon traîneau rapide ;
 Sous mon pied qui te guide
 Prends un dernier essor.
 Vole au loin dans la plaine
 Jusqu'au pied du vieux chêne
 Une fois encor !

...

Lettre de Mentor

Aux élèves du Séminaire de Ste-Thérèse.

MES CHERS AMIS,

J'ai lu chez un conteur de fables que certain perroquet se tenait, un jour, tapi dans un coin, silencieux, avec une mine renfrognée et des regards farouches. Quelqu'un lui cria : « Vous ne dites plus mot, mon beau rêveur—«Jen'en pense pas moins,» répliqua le taciturne. J'admire cette parole dans un tel personnage, et je vous féliciterais de l'adopter pour devise, si..... mais passons à nos questions.

« Quelle est la plus belle des œuvres divines ? »
 Vous me répondez, *Fénelon* : la création. Elle est belle, en effet, elle est merveilleusement belle, cette création, tout empreinte qu'elle est des vestiges du Créateur. Les corps, jusqu'au plus bas degré de l'échelle des êtres, expriment des traits de la puissance et de la sagesse infinies. Plus haut, les âmes raisonnables offrent non plus une ombre, mais une image vivante et une ressemblance de la Divinité. Plus haut, plus haut encore,

par dessus toutes les créatures, apparaît le Verbe Incarné, l'Homme-Dieu, le Soleil de justice qui réunit en un même foyer les rayons de toute beauté, divine et humaine. Mais l'Incarnation a plusieurs faces : quelle est la plus radieuse et la plus auguste ? Vous me dites, *Philippus*, que c'est l'œuvre de la Rédemption. Pour vous, *César*, nul mystère ne resplendit à vos yeux d'un éclat plus divin que l'Eucharistie... Votre foi est la mienne, cher enfant ; je me prosterne avec vous devant le tabernacle et j'adore Jésus-Hostie comme la manifestation la plus haute et la plus glorieuse des perfections divines.

« Quel est l'homme le plus sage au monde ? » A votre avis, *Philippus*, c'est celui qui se mêle le moins des affaires des autres. Vous ne goûtez point cette réponse, *S. O. C. L. C.* ; je vous entends me dire que ce sage ne peut être que Mentor... ou vous-même... Très flatteur pour Mentor ; mais comme il croit se connaître autant qu'un autre, il avoue, en toute justice, qu'il ne possède aucun droit à la palme de la sagesse ; elle vous reste donc, *S. O. C. L. C. ! !*... Faut-il vous saluer, sous ce nom mystérieux, comme le huitième sage de la Grèce, ou comme Pythagore revenu des enfers par la métempsycose !... Mais trêve de badinage en un sujet si sérieux. S'il s'agissait du passé, *Pupillus*, vous auriez raison de nous présenter Salomon ; mais le sage que nous cherchons est un homme vivant. Vous l'auriez nommé sans doute, *Fénelon*, en nommant la sagesse même, N.-S. Jésus-Christ, si Jésus-Christ était un pur homme... Mais du Christ à son Vicaire il n'y a pas loin : où trouver plus sage que le Pape ?... On ne pouvait mieux dire, mon cher *César* ; vive le Pontife infailible !

« Puits, serpent, fosse, » trois mots qui évoquent en foule les souvenirs de l'Histoire Sainte : puits de Jacob, puits où Joseph fut jeté par ses frères, puits où Jésus rencontra la Samaritaine ; serpent qui séduisit la première femme, serpent d'airain ; fosse aux lions où fut jeté Daniel, etc... *Fénelon*, votre mémoire est restée fidèle à tous ces souvenirs ; mais pourquoi s'en va-t-elle

trébucher aux Thermopyles, à la suite de Léonidas ? . . De grâce, mon ami, rendez à François I^{er} son plus beau titre de gloire, sa fameuse parole : « Tout est perdu fors l'honneur. »

Ouvrons maintenant le sac des souhaits, bien rempli, celui-là ; il est si facile de se donner carrière au pays des rêves ! Pourquoi faut-il que les fées soient si rares, pour donner la vie, un corps à ces fantômes de l'imagination ! . . . *César*, vos souhaits sont d'un sage, comme vos réponses : vous demandez la sagesse, la santé, le ciel. *Fénelon*, vous êtes un bon fils : vous pensez à vos parents, et vous demandez pour eux comme pour vous, vie longue et heureuse en ce monde, et dans l'autre, bonheur éternel. Vous, *Publius*, vous êtes un espiègle, et c'est à un lutin plutôt qu'à une fée que vous adressez vos vœux : vous souhaitez un banc d'où ne pourrait plus se lever, sans votre permission, quiconque y viendrait s'asseoir ; un sac d'où ne pourrait sortir, qu'à votre volonté, quiconque y serait entré ; un violon qui aurait la vertu de faire danser, sauter, bon gré, mal gré, tous ceux qui en entendraient le son. Je voudrais, vraiment, tenir ce violon pendant un quart d'heure : je sais bien qui danserait d'une jolie manière. *Pupillus*, vous désirez le ciel, puis la santé, puis dirai-je votre troisième souhait ? non, je ne vous infligerai pas ce châtement. Je vous renvoie, seulement, à certain poète qui évoquera sous vos yeux un génie plus terrible que le géant Adamastor. Puisse cette vision vous amener à résipiscence ! J'arrive à vous, enfin, illustre sage, *S. O. C. L. C.* Votre unique souhait est de posséder les trois infinitifs de mon moine. Peut-être les trouverez-vous, si vous êtes fidèle à ces trois choses : faire votre devoir, adviene que pourra ; avoir les mains pures et la conscience nette ; être en paix avec Dieu, avec le prochain, avec vous-même . . . Ce sera mon dernier mot : à bon entendeur, salut !

MENTOR.

Cà et Là.

— Avec le second semestre a été inaugurée une nouvelle distribution du temps dans le règlement de la journée. Voici : de 8 h. à 10 h. A. M. classe ; — de 10, h. à 11 h., étude ; — de 11 h. à 12 h., classe ; — et dans l'après-midi, de 1½ h. à 2 h., étude ; — de 2½ à 4 h., classe, et le reste comme auparavant. Ces quelques modifications à la règle suivie jusqu'ici permettent de consacrer plus de temps, dans les classes inférieures, à l'étude de l'arithmétique et de l'anglais, et dans les classes supérieures, à celle des mathématiques et des sciences naturelles. Ces matières, en effet, acquièrent chaque jour, dans le commerce de la vie pratique, une importance de plus en plus considérable.

— Les leçons d'écriture du professeur Malhiot ont fait un grand bien dans la communauté. Bon nombre d'élèves ont amélioré leur main, plusieurs l'ont changée complètement. Le 3 février, avant son départ, le professeur distribua les prix qu'il avait promis à l'ouverture de son cours. *Prix de progrès* : M. A. Rottot ; *prix de cursive anglaise* : M. A. Fortier ; *prix de ronde française* ; M. H. Auclair ; *prix d'écriture renversée* : M. C. Rochon. Mais ce qui excita l'admiration générale, et souleva des salves d'applaudissements, ce fut d'entendre, en tête des mentions honorables, le nom de M. Amedée Godin. A son titre de chantre émérite pour les solos extraordinaires, il ajoutait celui de calligraphe distingué ; ce qui prouve une fois de plus la vérité de cet adage : *Labor improbus omnia vincit*. Il n'a pas été fait mention de *Griffe d'ours*.

— Dimanche, 6 février, solennité de la Purification, fête titulaire de la congrégation de la Ste Vierge. Le matin, communion générale ; le soir, cantique, allocution par M. le Supérieur, acte de consécration à Marie, et bénédiction solennelle du saint Sacrement. C'est là une de ces fêtes exceptionnelles qui semblent destinées à ranimer notre foi, à dissiper la légèreté du jeune âge et à développer dans l'âme la vertu vigoureuse et constante.

— Le 10, la conférence ecclésiastique réunissait au Séminaire tous les prêtres du Vicariat Forain. Ont traité les trois questions proposées : M. J. Malette, professeur au Séminaire, M. C. T. E. Viger, vicaire à Terrebonne, et M. P. Pelletier, vicaire à St-Jérôme.

— Le 18, la Saint-Siméon, fête de M. S. Rouleau, professeur de philosophie ; à la messe de communauté, dite par M. le professeur, MM. les philosophes nous firent entendre force chant et belle musique.

— A l'approche de la visite de Monseigneur de Martianopolis, les élèves se sont mis en frais de battre monnaie. Le 24, ils faisaient entre eux une loterie tout à fait intéressante, et ils sont maintenant à préparer une séance payante pour le premier de mars.

— Notre dernier numéro renfermait une charade dont nos lecteurs ont sans doute deviné le mot : *soupape*. En voici une seconde qu'a bien voulu nous transmettre le même poète, dont la verve, paraît-il, est intarissable :

Je suis dans mon premier un humble parasite
 Qui se plaît à faire visite
 Aux hôtes pauvres, malheureux ;
 Et dans mon second, plante aux filaments ligneux,
 J'aime à balancer sur ma tige
 Mes cent globules bleus ;
 Le plus léger zéphyr me cause du vertige.
 Mon tout, agile et gracieux,
 Bondit, saute, s'agite,
 Mais est encore parasite.

— Nous croyons faire plaisir à nos abonnés en leur offrant, comme supplément à la présente livraison, le premier acte d'un essai dramatique, *l'Hôte à Valiquet ou le Fricot sinistre*. Les deux autres actes suivront dans les numéros de mars et d'avril. Quant à l'idée qui a inspiré cette pièce, au sujet qui en fait le thème, et au but moral qu'elle peut avoir, l'auteur s'en explique dans sa préface.

Places de Semaine.

PHILOSOPHIE.

Mécanique.—1° J. Charbonneau ; 2° S. Corbeil, O. Lavergne ; 4° T. Lord.

RHÉTORIQUE.

Composition française.—1° A. Bertrand ; 2° A. Gaboury ; 3° E. Grignon ; 4° Jos. Grignon.

Version latine.—1° J. Grignon ; 2° A. Gaboury ; 3° O. Ostiguy ; 4° E. Grignon.

Version grecque.—1° U. Brulé ; 2° E. Grignon ; 3° A. Gaboury ; 4° L. Cousineau.

SECONDE.

Composition française.—1° L. Boissonnault ; 2° L. Valiquet ; 3° M. Desjardins ; 4° E. David.

Vers latins.—1° L. Valiquet ; 2° N. Forget ; 3° O. Diriger ; 4° A. Barette.

Thème latin.—1° L. Valiquet ; 2° A. Beausoleil ; 3° A. Péladeau ; 4° A. Létourneau.

TROISIÈME.

Thème latin.—1° E. Coursol ; 2° G. Lanthier ; 3° A. Martel ; 4° L. Gervais.

Version grecque.—1° H. Vachon ; 2° E. Coursol ; 3° T. Jasmin, E. Paquette, E. Taillefer.

Anglais.—1° T. L'Ecuyer ; 2° G. Lanthier ; 3° E. Coursol ; 4° C. Leduc.

QUATRIÈME.

Version latine.—1° H. Roy ; 2° A. Lessard ; 3° H. Auclair ; 4° A. Grenier.

Thème latin.—1° A. Fortier ; 2° H. Roy ; 3° A. Grenier ; 4° A. Jasmin, E. Ostiguy.

Anglais.—1° A. Fortier, R. Brady, A. Lessard, P. McGill.

CINQUIÈME.

Version latine.—1° O. Corbeil ; 2° H. Legault ; 3° P. Roch ; 4° H. Marien.

Thème français.—1° H. Marien ; 2° J.-B. Jodoin ; 3° G. Langlois ; 4° A. Debien.

Arithmétique. 1° J.-B. Jodoin ; 2° P. Hogue ; 3° G. Langlois ; 4° A. Debien.

SIXIÈME (*première division*).

Thème latin.—1° C. Poissant ; 2° W. Proulx ; 3° A. Moncion ; 4° J. Paquette.

Arithmétique.—1° L. Desjardins ; 2° C. Poissant ; 3° O. Therrien ; 4° E. Gravel.

Explication latine.—1° C. Poissant ; 2° W. Proulx ; 3° J. Paquette ; 4° O. Poissant, A. Préfontaine.

SIXIÈME (*deuxième division*).

Thème français.—1° F. Desrivières ; 2° J. Boisseau ; 3° L. Chaput ; 4° E. Dubois.

Thème latin.—1° E. Lacroix ; 2° E. Dagenais ; 3° H. Lafleur ; 4° E. Berthiaume.

Arithmétique.—1° E. Lacroix ; 2° W. Smith ; 3° F. Desrivières ; 4° L. Chaput.

Notes de conduite pour le mois de Février 1881.

PARFAITEMENT BIEN.

S. Corbeil ; A. Godin ; T. Lord ; E. Meunier ; G. Payette ; C. Rochon ; O. Rochon ; H. Sanche ; E. Coursol ; T. L'Ecuyer ; G. Alary ; R. Brady ; J. Dunn ; A. Lessard ; S. Turcotte ; P. Hogue ; J.-B. Jodoin ; P. Roch ; F. Labonté ; A. Préfontaine ; C. Poissant ; W. Proulx ; O. Simard ; D. Nepveu ; E. Lacroix ; E. Monnette.

TRÈS BIEN.

T. Campeau ; M. Coupal ; J. Cruse ; W. Early ; O. Lavergne ; J. Sanche ; O. Hafey ; E. Graton ; E. Grignon ; L. Boissonnault ; U. Forget ; L. Valiquette ; C. Leduc ; H. Auclair ; J. Casey ; A. Fortier ; G. Martin ; H. Palin ; H. Schetagne ; A. Aubry ; F. Bertrand ; J. Chaumont ; A. Debien ; P. Graton ; H. Legault ; J. Ouimet ; L. Masson ; H. Béchard ; A. Charbonneau ; C. Kelly ; H. Limoges ; M. Mallette ; A. Ouimet ; D. Dagenais ; H. Lafleur ; X. Bourque ; O. Legault.

L'HÔTE A VALIQUET

OU

Le Fricot Sinistre.

PRÉFACE

Ce drame de *L'Hôte à Valiquet* ou *Le Fricot sinistre*, destiné dans la pensée de l'auteur à faire ressortir les funestes effets de l'ivrognerie, avait été composé d'abord, il y a quelque douze ans, pour l'utilité et la récréation d'une société de jeunes gens, dont le cercle ne s'étend pas hors les murs d'un collège. Depuis, sur les instances d'un ami qui s'intéresse vivement à la cause de la tempérance, je l'ai revu et augmenté; j'ai accentué davantage la partie morale et les leçons pratiques; enfin je me suis décidé à le livrer à l'impression. Je n'ignore pas que les paroles, non plus que les tirades du théâtre, n'ont jamais converti personne; la conversion est l'œuvre de la grâce, du Verbe divin. Mais si cette petite pièce, tout en amusant son public, peut au moins accroître chez quelques-uns l'horreur pour les excès de la boisson, je compte que mon travail n'aura pas été tout à fait inutile, j'aurai atteint mon but.

Le fond de ce drame repose sur un fait historique. Voici en quels termes le rapporte M. Jacques Viger dans ses notes sur *l'Archéologie religieuse* :

“ Le 9 mars 1761, un Français du nom de St-Paul commit
 “ un crime horrible dans la maison de Charles Bellanger, de la
 “ côte Saint-François. Après avoir enlevé tout l'argent, il donna
 “ la mort à Bellanger, à sa femme et à ses deux enfants.
 “ Puis, pour mieux couvrir son crime et ensevelir sous les ruines
 “ jusqu'à sa dernière trace, il mit le feu à la maison.

“ La Providence se chargea de révéler son forfait. Le grenier qui était rempli de blé, s'affaissa de bonne heure sous l'action des flammes, et les cadavres, recouverts par le blé, échappèrent à la destruction ; ils servirent à constater le crime : les soupçons tombèrent sur Saint-Paul, qu'on avait vu dans ces parages. Saisi par la justice, il finit bientôt par tout avouer, et il raconta lui-même les horribles détails de ce drame sanglant.

“ Condamné à la potence, il fut exécuté dans la ville de Montréal ; mais la sentence portait que son cadavre serait encerclé et suspendu jusqu'à sa totale destruction sur les lieux mêmes, théâtre de son forfait. Ce ne fut qu'un an après qu'un habitant, fatigué de ce hideux spectacle, détacha ces restes décharnés et les ensevelit près de là, sous un monceau de pierres.”

L'imagination populaire s'empara de ce fait mémorable, l'environna de circonstances merveilleuses, et à la fin, broda sur ce thème une de ces légendes palpitantes d'intérêt, que le grand-père raconte aux petits enfants, dans les longues soirées d'hiver, avec délice, au coin du foyer. Cette légende a trouvé tout naturellement sa place dans les *Forestiers et Voyageurs* de M. J.-C. Taché ; au chapitre intitulé *L'Hôte à Valiquet*, l'éminent écrivain la rapporte en un style plein de fraîcheur, de naïveté et de couleur locale.

“ Un habitant de la paroisse, dit-il, nommé Valiquet, avait fait baptiser un bon matin, et il donnait le soir un repas à ses amis. En revenant de faire ses invitations, il avait à passer devant la cage du pendu. Valiquet avait avec lui, dans sa carriole, un de ses voisins qui lui dit, en apercevant la cage : Sais-tu que j'ai toujours soulevé quand je passe devant cet objet ; on devrait bien ne pas nous mettre des choses comme ça sur les chemins passants. — Moi, répondit Valiquet, je m'en moque pas mal, et tu vas voir comme j'en ai peur de ton squelette.” Là-dessus il fait augmenter le train de son cheval et serre la clôture de près, attendu qu'on était aux premières neiges, pour passer près de la cage qui pendait au-dessus de cette clôture. Arrivé en face du pendu, il lui cingle un coup de fouet, en lui disant : “ Je t'invite à venir souper avec moi ce soir ! — Ce n'est pas bien ce que tu as fait là, Valiquet, lui dit son voisin. Ces restes ont appartenu à un grand scélérat, c'est vrai ; mais il a subi son châtement devant les hommes, et si son repentir a été sincère, c'est peut-être un saint dans le ciel aujourd'hui.” Ces réflexions touchèrent Valiquet ; mais la chose était faite et le mieux pour lui, pensa-t-il probablement, était de tâcher de l'oublier.

“ Tout le monde était à table chez Valiquet, le soir, et la compagnie était en train de s’amuser : on en était même rendu à chanter des chansons après le gros du repas couru, lorsqu’on entendit frapper trois coups à la porte, laquelle s’ouvrit d’elle-même au troisième coup pour laisser entrer le pendu, Il tenait sous son bras gauche sa cage de fer, qu’il alla déposer dans un coin de la chambre ; puis s’avançant un peu, il dit au maître de la maison : “ Je te prie de m’excuser si je suis venu un peu tard ; mais les morts n’ont pas grand appétit, ils ont plus besoin de respect que de nourriture, et il est toujours temps d’en profiter.”

“ Vous pouvez penser si la compagnie en eut une venette : les femmes se trouvaient mal, les enfants se sauvaient, et les plus hardis n’osaient pas regarder devant eux. Aux chansons et aux rires avait succédé un silence de mort. Enfin Valiquet, qui au fond était *brave comme l’épée du roi*, comprit que s’il y avait quelque chose à faire, c’était à lui à l’entreprendre : il se leva douc, malgré la faiblesse de ses jambes, et il dit à son invité : “ Je vous ai insulté bien mal à propos, je le confesse et vous en demande pardon. Si un service, un *libera* ou d’autres prières peuvent vous être utiles, je m’offre à vous les faire dire ; mais je vous en prie, retirez-vous ! — Il ne m’est pas permis, répondit le cadavre, de te laisser savoir si j’ai besoin des secours que tu m’offres. Quant à me retirer, je ne le ferai qu’à une condition, pour ne pas rester en dette de politesse avec toi qui m’as invité à souper ce soir, la condition de me promettre de venir demain soir au *coup des minuit* danser au pied de mon poteau. — “ Je le promets, dit Valiquet.” Le pendu prit alors sa cage de fer sous son bras, passa la porte, qui s’ouvrit d’elle-même devant lui, et disparut.

“ La réjouissance était finie ! On alla donner quelques explications à la nouvelle accouchée, qui de sa chambre n’avait rien vu, mais qui avait entendu les cris d’effroi et ne pouvait en comprendre la cause, non plus que la raison du morne silence qui avait suivi ; puis on se mit à réciter le rosaire, qu’on fit suivre du *De profundis*.

“ Mais pour Valiquet, le pire n’était pas fait. On tint conseil une partie de la nuit. Bien des avis furent ouverts et rejetés, parce que tous ces avis allaient à empêcher la visite du coup de minuit, et que Valiquet, fier de sa parole, répondait toujours : “ J’ai promis, j’irai.”

“ Enfin, la femme de Valiquet, qui n’avait pas donné de conseils jusque-là, dit à son mari : “ Je ne sais pas ce que je sens, mais il me semble que je n’ai point peur du mort, moi, et qu’il ne nous arrivera rien de mal dans cette affaire. N’avons-nous pas ici un cher innocent, un ange pour nous protéger ? “ Valiquet, tu as fait une mauvaise action, aussi tu iras rendre ta visite au pendu pour ta punition, mais tu iras avec le petit

“ dans tes bras. Du reste, demain matin il faut que tu ailles
 “ consulter M. le Curé, et puis fais plus que cela encore, tu me
 “ comprends . . . Avec ça, ajouta la bonne chrétienne de femme,
 “ on peut dormir en paix.”

“ Valiquet suivit de point en point les sages avis de son ex-
 “ cellente femme et, le soir à minuit, il alla au rendez-vous,
 “ portant le nouveau baptisé dans ses bras et accompagné de
 “ ses voisins, qui récitaient le chapelet. “Tu n’es pas généreux,
 “ lui dit le pendu, dès que son insulteur fut en face de lui ; tu
 “ n’es pas généreux ! Hier soir, je me suis débarrassé de ma cage
 “ afin de m’asseoir à ta table, et toi, cette nuit, tu viens chargé
 “ d’un fardeau afin de ne pas danser avec moi ; j’avais pourtant
 “ une belle ronde à te proposer, la mesure se hat à coups de
 “ fouet. C’est égal, tu auras toujours appris à *respecter les morts*”
 “ tu peux t’en retourner.”

“ Personne, comme on le pense bien, ne se fit prier pour quitter
 “ l’endroit. Valiquet prit congé de son *hôte* en lui promettant
 “ bien de ne pas lui faire de nouvelle invitation.”

J’ai dû modifier un peu la version originale de cette légende, pour l’adapter au besoin d’un théâtre de jeunes gens. Nécessairement, on le comprend, il m’a fallu faire disparaître la circonstance du baptême et le personnage de *Madame Valiquet*. Toussaint Valiquet, au lieu de fêter la naissance d’un nouveau-né, fête le mardi gras. J’ai introduit sur la scène un étranger et un habitant de l’endroit pour amener un dialogue qui met le spectateur au courant des détails du meurtre de M. Bellanger. J’ai fait rendre par Valiquet sa visite à St-Paul, non à minuit le lendemain, mais dès le jour même, à 7 heures du matin, afin de pouvoir conserver, avec l’unité d’action, l’unité de temps et l’unité de lieu. Du reste, la plupart de ces petits changements sont autorisés par certaines variantes, plus ou moins considérables, avec lesquelles j’ai entendu raconter cette légende dans mon enfance.

Comme le but moral de ce drame est de combattre l’ivrognerie, j’ai supposé que St-Paul avait eu recours à la boisson pour se donner le triste courage de commettre son crime, et que Valiquet était sous l’empire de l’ivresse lorsqu’il frappa de son fouet le cadavre du pendu. J’ai chargé quelque peu la peinture du fricot, et pour mieux faire ressortir, par un contraste, les hi-

deux plaisirs de l'ivrogne, j'ai admis dans la compagnie deux convives sobres qui plaident la cause de la tempérance et de la modération. Enfin au pied de la cage, où vient de lui parler St-Paul, Valiquet, sous le coup d'une généreuse résolution, renonce aux liqueurs enivrantes, et ses amis finissent par imiter son exemple. Ces suppositions diverses, ce me semble, ne sortent pas du domaine de la vraisemblance, et n'altèrent en rien le sens primitif du fait historique ou légendaire.

Quant au style, ayant à faire parler des gens de la campagne, je n'ai pas cru cependant, pour jouer au naturel, copier leurs fautes de langage, de prononciation, de grammaire ou de syntaxe; seulement, à l'exemple de M. J.-C. Taché, un vrai modèle en ce genre, j'aurais désiré conserver, comme une production du terroir national, la simplicité naïve de leurs tours, ainsi que certaines expressions bien frappées, propres au pays. Comme, à la table du festin, j'ai mis dans la bouche des convives, de préférence à toute autre, de vieilles chansons canadiennes que tout le monde sait par cœur, de même, lorsqu'il s'est agi de faire arriver jusqu'à nous les plaintes du purgatoire et les joyeux échos du paradis, au lieu de strophes nouvelles que j'aurais pu composer, j'ai préféré emprunter les paroles bien connues d'anciens cantiques que nous avons entendus plus d'une fois avec attendrissement. — Ces explications données, lecteurs, je me tais, recommandant mon œuvre à votre bienveillante indulgence.

PERSONNAGES DU DRAME.

TOUSSAINT VALIQUET, cultivateur qui donne son fricot.

OVIDE ST-PAUL, pendu et revenant.

FRANÇOIS LABELÉE, ancien voyageur.

JOACHIM HUOT, brave cultivateur.

BENJAMIN,

FANFAN,

VICTOR,

CYRILLE,

ANTHIME,

AUGUSTE,

PHILIPPE,

ALPHONSE,

} invités au fricot,

ACTE PREMIER.

Le théâtre représente un carrefour au milieu d'un bois. A la branche d'un arbre est suspendue une cage en fer, et dans la cage un cadavre enveloppé d'un linceul.

SCÈNE I.

FRANÇOIS LABELLE (*entrant*).

Ah ! ciel ! ciel !! mon Dieu ! Seigneur ! qu'est-ce que cela ? (*Il se retourne pour se sauver, puis s'arrête*)... Êtes-vous mort ou en vie ?..... Venez-vous de la part de Dieu ou de la part du diable ?..... Si vous êtes de la part de Dieu, qui que vous soyez, parlez..... (*Bas*) Rien..... Si vous êtes une âme du purgatoire et que je puisse en quelque chose vous être utile, je vous en supplie, parlez..... Rien, rien..... Mon Dieu ! que signifie cette apparition ?..... Serait-ce un pendu ?..... (*Il s'avance pour lui toucher, puis recule*). Mais non, on pend dans les villes, puis on enterre..... Pourtant, il faut que je m'assure de ce que cela peut être. (*Il lui touche*.) Hélas ! c'est bien un pendu, oui, certainement, il n'y a pas à en douter, c'est un pendu..... Serait-ce un homme qui s'est suicidé ?..... Seraient-ce des voleurs qui l'ont suspendu à la branche de cet arbre ?..... Mais pourquoi cette cage en fer ?..... ce linceul autour de son corps ?..... Il paraît être là depuis longtemps, sur le bord du grand chemin..... on a dû le rencontrer avant aujourd'hui..... Comment se fait-il qu'on n'ait pas averti sa famille ?..... Vraiment je n'y comprends rien.

Toujours est-il que c'est terriblement affreux que de se trouver comme cela, en face d'un pendu, seul, au milieu du silence, dans une vaste et sombre forêt..... Le frisson en passe sur le corps, et les cheveux en dressent sur la tête.

Bon ! voici venir un homme. Holà ! l'ami, pourriez-vous, sans trop vous déranger, arrêter ici un instant, s'il vous plaît ? (*Joachim Huot entre.*)

SCÈNE II.

LABELLE ET HUOT

HUOT.

Monsieur, je vous souhaite le bonjour, et qu'y-a-t-il à votre service ?

LABELLE.

Avez-vous déjà vu cet homme ?

HUOT.

Je le vois tous les jours, monsieur.

LABELLE.

Mais pourquoi donc l'avoir suspendu ainsi aux branches de cet arbre ?

HUOT.

Pour donner un averti aux jeunesses, monsieur.

LABELLE.

Et comment cela ?

HUOT.

Pour leur dire que, s'ils font pareil mauvais coup, pareil malheur pourrait bien leur arriver.

LABELLE.

Et quel mauvais coup a donc fait cet homme ?

HUOT.

Quoi ! est-ce possible que vous ne connaissiez pas l'histoire d'Ovide St-Paul ?

LABELLE.

Non, vraiment.

HUOT.

Vous ne la connaissez pas ?

LABELLE.

En vérité je n'en connais absolument rien.

HUOT.

Monsieur est donc étranger dans la *place* ?

LABELLE.

Oui, monsieur.

HUOT.

Vous êtes, je suppose, un Français de la vieille France ?

LABELLE.

Non, je suis un *voyageur des pays d'en haut* ; j'arrive des prairies de l'Illinois. J'ai quitté le pays depuis bien des années.

HUOT.

Et vous venez vous établir aux *Ecores* ?

LABELLE.

Oui, monsieur. J'ai acheté dernièrement des Messieurs du Séminaire de Québec une terre en *bois debout* dans la *concession* appelée le Haut de St-François.

HUOT.

J'ai l'honneur d'apprendre que monsieur sera de nos voisins. (*Labelle salue.*)...

Ah ! vous ne connaissez pas l'histoire d'Ovide St-Paul ?

LABELLE.

Pas le moins du monde. Serait-ce trop exiger de votre bonté, monsieur, que de vous demander de vouloir bien me la faire connaître en quelques mots ?

HUOT.

Pas du tout, monsieur. Pour vous obliger, il n'y a rien que je ne fasse. D'ailleurs l'histoire n'est pas longue. C'est Ovide St-Paul qui a tué M. Charles Bellanger, son *bourgeois*, madame Bellanger, sa *bourgeoise*, et leurs deux petits enfants.

LABELLE.

Ah ! le scélérat d'homme !

HUOT.

Pourtant, jusque-là, il avait passé pour un brave garçon, bon travaillant, *fiabile*, tranquille, même c'était rare qu'il allât veiller ; tous les dimanches il était à la messe.

Seulement depuis quelque temps, on avait remarqué qu'il fréquentait l'auberge ; il voyait à la dérobée quelques compagnons de plaisir ; il revenait tard dans la nuit. Il se prit à négliger ses devoirs religieux, il disait courtes ses prières. Cependant il a déclaré, avant de mourir, qu'il n'avait jamais manqué de dire avec une bonne intention, tous les soirs avant de se coucher, cinq *Pater* et cinq *Ave*. Bien certainement c'est ce qui a sauvé son âme.

LABELLE.

Mais quel motif pouvait donc le porter à attenter à la vie de ses maîtres ?

HUOT.

La cupidité, monsieur, et aussi l'amour de la boisson. Monsieur Bellanger avait au fond de son armoire, dans une vieille *tuque* de laine bleue, dix mille francs en beaux écus sonnants. St-Paul le savait. Le mardi gras au soir, il y a un an à pareil jour, M. Bellanger, avec sa femme et ses deux petits enfants, alla faire la veillée chez son père, à une lieue environ de chez lui ; il laissa St-Paul tout seul pour *garder*. En partant il lui recommanda bien : « Prends garde de quitter la maison, par rapport à l'argent. » Depuis quelques semaines le diable avait soufflé à l'oreille du pauvre Ovide : « Si tu avais ces dix mille francs, tu serais riche, tu pourrais *t'établir*. De plus tu pourrais *fêter* en toute liberté, chez toi, sans être à la peine, comme maintenant, de te dérober aux regards et aux reproches d'un maître scrupuleux. Tu n'aurais plus honte de te rencontrer avec tes amis ; comme un *mon-*

sieur tu aurais toujours dans le gousset de quoi payer la *traite*. » St-Paul était devenu tout pensif, il ne mangeait presque plus, si bien que M. Bellanger s'en était aperçu.

LABELLE.

Il ne le soupçonna de rien ?

HUOT.

De rien absolument, il avait encore en lui toutes ses confiances. Seulement un jour il lui avait demandé : « T'ennuies-tu, Ovide, as-tu envie de nous quitter ? » Comme St-Paul était fort et bien *pris*, il pensait qu'il avait l'intention d'aller dans les *pays d'en haut*, passer quelque temps avec les *coureurs de bois*, ou bien voyager dans les *grands canots*.

Pour voler, l'occasion était belle. Ce soir-là, toute la veillée, Ovide fut comme un homme au désespoir ; il se promenait dans la salle à pas précipités ; il étouffait de chaleur, les sueurs l'aveuglaient. Plusieurs fois il prit l'argent de l'armoire, puis le reportait à sa place. Enfin, comme dans un accès de rage, son parti est pris. « Je vais boire, dit-il, et ce que je n'ose faire à jeun, le rum me donnera la force de l'exécuter. »

LABELLE.

Ah ! maudite boisson !

HUOT.

Il prend un coup, deux coups, trois coups ; sa tête s'échauffe, le remords se tait, il ne craint plus rien ; et ainsi grisé, il se cache derrière la porte, une hache à la main, attendant son *bonrgeois*. Il arrive. Madame Bellanger entre la première, d'un coup sur la tête, il l'assomme ; elle tombe en poussant un cri : « Ah ! mon Dieu ! au secours ! » Monsieur Bellanger accourt ; il l'assomme aussi.

LABELLE.

Horreur ! horreur !

HUOT.

Restaient les deux petits enfants, une petite fille âgée de cinq ans, et un petit garçon de six ans. La petite fille s'était jetée sur le corps de sa mère, en l'embrassant et en criant : "Maman, ma petite maman, ma chère petite maman, ne me quitte pas." Le petit garçon, lui, s'était jeté aux pieds d'Ovide ; il tenait enlacée dans ses bras une des jambes du meurtrier, pleurant et suppliant de sa voix la plus tendre : "Mon bon Ovide, ne me tue pas, qu'est-ce que je t'ai fait ? tu ne m'aimes donc plus ?" St-Paul hésitait, il sentait son cœur se fendre. Il aimait surtout le petit Emile ; bien souvent il l'avait caressé, le tenant dans ses bras, et le soir, devant la porte du poêle, il passait des veillées entières à le faire galoper sur ses genoux. "Mais, se disait-il, ils vont me déclarer ;" et sans pitié, il envoie ces petits innocents rejoindre au ciel leur père et leur mère.

LABELLE.

Quel drame sanglant ! hélas ! hélas ! pauvres petits enfants !

HUOT.

Puis, après avoir pris l'argent, St-Paul mit le feu à la maison pour faire croire que ses maîtres avaient été victimes d'un incendie, et il prit la fuite.

LABELLE.

Comment fut-il découvert ?

HUOT.

La Providence elle même se chargea de révéler le forfait. Le grenier, qui était rempli de blé, s'affaissa de bonne heure sous l'action des flammes, et les cadavres, recouverts par le *grain*, échappèrent à la destruction. Ils servirent à constater le crime. Les soupçons tombèrent naturellement sur St-Paul, qui avait disparu subitement. La police se mit à sa poursuite ; mais de lui-même, paraît-il, dès le surlendemain, il vint se livrer entre les mains de la justice, se mettant au banc du roi.

LABELLE.

Il fit des aveux ?

HUOT.

Il avoua tout, il révéla tout jusque dans les plus petits détails. Il disait qu'il ne pouvait plus vivre, les remords lui bourrelaient la conscience ; même il avait été tenté plusieurs fois de se donner la mort, mais toujours la pensée de l'éternité l'avait retenu.

LABELLE.

Ce qui marque qu'il n'était pas tout à fait méchant.

HUOT.

Il fit une fin des plus touchantes. Il se confessa et communia le matin même qu'il fut pendu. Quelques instants avant son exécution, du haut de l'échafaud, ayant déjà la corde au cou, s'adressant à une foule nombreuse là réunie, il prêcha comme un curé ; tout le monde pleurait à chaudes larmes. Il dit que la cause première de ses égarements était les mauvaises compagnies et les boissons enivrantes ; que s'il était toujours demeuré, comme aux beaux jours de sa première jeunesse, sage et sobre, il n'aurait pas aujourd'hui la honte et la douleur de monter les degrés d'un infâme gibet. Il demanda bien pardon du scandale qu'il avait donné ; il dit que c'était une consolation pour lui de savoir que la sentence de la cour l'avait condamné à être encerclé et suspendu jusqu'à sa totale destruction dans cette paroisse, théâtre de son forfait, parce qu'il serait un enseignement salutaire, là même où il avait donné le plus mauvais des exemples ; qu'il était heureux que sa vieille mère ne fût plus de ce monde, pour ne pas déshonorer ses cheveux blancs ; qu'il recevait la mort avec joie en expiation de ses fautes. " Cependant, ajouta-t-il, sur le seuil de l'éternité, incertain de mon sort, entre les flammes du purgatoire d'un côté, et les brasiers inexinguibles de l'enfer de l'autre, au moment de tomber entre les mains du Dieu terrible, je tremble, mes membres défaillent, le cœur me manque. Oh ! priez, je vous en supplie, priez pour moi ! "

LABELLE.

Pauvre âme ! son repentir la rend digne de nos prières ; peut être en a-t-elle grand besoin.

HUOT.

Tous les soirs en famille, ma femme, mes enfants et moi, nous ne manquons jamais de réciter pour le repos de son âme un *chapelet des morts*.

LABELLE.

D'après tout ce que vous m'avez dit, cet homme n'avait pas un mauvais fond..... et il a commis le dernier des crimes leçon terrible !..... O jeunes gens, du haut de cet arbre, suspendu à une branche honteuse par une corde d'ignominie, ce cadavre doit vous prêcher cette vérité : qu'il importe de réprimer dès le commencement les premiers mouvements des penchants dangereux et des passions mauvaises. Il ne parle pas de sa bouche fermée pour toujours, mais dans son langage muet plus fort que les paroles, il vous dit, prêchant d'exemple : "O vous, qui êtes tentés de joies mondaines, de plaisirs illicites, de quelque action indigne, extirpez dès le commencement le germe naissant de vos inclinations coupables, sinon elles pousseront, petit à petit, de si profondes racines, qu'à la fin, même avec de grands efforts, vous ne pourrez les arracher de votre cœur. Vous êtes sur le bord d'un précipice ; la pente, douce d'abord, en devient de plus en plus roide ; si vous prenez plaisir à vous y laisser glisser, bientôt impossible vous sera-t-il de revenir en arrière, et bon gré malgré, il vous faudra rouler, tête baissée, au fond de l'abîme." (On entend des cris ; silence de quelques instants.—De nouveaux cris : Ouoh ! ouoh !)

Dites-moi donc, mon ami, connaissez-vous ce déchainé d'homme qui vient là bas, avec deux chevaux sur sa voiture?... je l'ai rencontré ce matin, il a manqué de me passer sur le dos. Il jouait du fouet, criait, jurait, tempêtait, et se débattait comme sept fois le diable.

HUOT.

Ça m'a l'air de Valiquet ; oui, justement, c'est Tous-saint Valiquet.

LABELLE.

Quelle affaire peut donc le mettre sur le chemin ? il m'a paru arrêter de maison en maison.

HUOT.

Je ne sais trop. . . tiens. . . c'est probablement cela, il fête le mardi gras. Il donne son fricot ce soir, et maintenant il est à faire les invitations. Quand Tous-saint Valiquet donne un repas, ce n'est pas comme un autre, il invite la moitié de la paroisse.

LABELLE.

Il m'avait l'air joliment en *fête*.

HUOT.

Retirons-nous un peu dans le bord du bois, je n'aime pas à le rencontrer quand il est *dans le train*.

SCÈNE III.

LABELLE, HUOT ET VALIQUET.

VALIQUET.

(*Criant dans les coulisses*) Holà ! Joachim ! Joachim ! aïe ! aïe ! Joachim ! (*Entrant et se retournant vers ses chevaux : Ouoh ! ouoh !*) Ne te sauve donc pas comme cela.

HUOT.

Je ne me sauve pas, je m'en vais bûcher.

VALIQUET.

Bonne santé ?

HUOT.

Excellente, je te remercie ; et toi ?

VALIQUET.

Tu pourras donc venir à mon fricot, ce soir ?

HUOT.

Tu donnes ton fricot ?

VALIQUET..

Oui, tonnerre d'un tonnerre, mon fricot avec danse et bal, fricot d'un fricotin ! Il en sera parlé et M. le curé dira ce qu'il voudra. Il faut danser que la maison en tombe. Charles se promet bien de faire sauter la petite Marichette.

HUOT.

Auras-tu bien du monde ?

VALIQUET.

Trente chefs de famille avec leurs femmes, sans compter les jeunesses, en tout quatre-vingts à cent personnes.

HUOT.

Tu vas bien te ruiner.

VALIQUET.

Me ruiner ! ha ! ha ! me ruiner..... Valiquet est riche..... j'ai fait boucherie hier ; sous votre respect j'ai tué six gros *gorets* de pas moins quatre cents livres ; j'ai levé douze *côtelettes*, six *socs* et douze *pale-ross*..... j'ai dans ma cheminée de l'automne, dernier, quatre grosses *gourganes* grasses et noires comme une suie..... Ma femme a passé la nuit à faire des sauces, des ragoûts de cinquante espèces différentes ; *ragoût aux pattes*, *ragoût à la boulette*, sauce blanche, sauce grise, vingt aunes de boudin et de saucisses, des rôtis, des tartines, des *macarons* et des beignets qui fondent dans la bouche..... En sus j'ai dix poules, huit canards, six oies, cinq dindes, le tout rempli d'un *fard* délicieux, avec un petit goût de clou et de cannelle.

HUOT.

Heureusement que ce ne sera pas un repas à tout manger.

VALIQUET.

(Les chevaux remuent et font sonner leurs grelots.)

Ouh ! ouh ! Souris ! Papillon ! ouh ! ! ! ! !

Ils sont à main comme des mouches-à-feu..... Puis tonnerre d'un tonnerre, j'ai été en ville faire remplir ma grande cruche de six gallons d'un gros rum, rouge noir, pur jamaïque, qui prend au gosier comme un tison de feu.

HUOT.

Tu as de quoi enterrer le carnaval.

VALIQUET.

(Lui tapant sur l'épaule.) Ecoute, Joachim, il faut avoir du plaisir, entends-tu, du plaisir ! du plaisir qui s'appelle plaisir ! Il faut qu'à la fin de la veillée tout le monde soit à terre, soûl, mort-ivre, sans pouvoir se remuer, sous la table jusqu'au matin.

LABELLE.

Monsieur, permettez-moi de vous dire que c'est là bien mal se préparer à commencer le saint temps du carême et à recevoir les grâces du bon Dieu.....

VALIQUET.

Assez, l'ami, assez ; gardez pour d'autres vos belles morales. Dans le monde comme dans le monde, toujours ; il faut que jeunesse se passe !..... et pour vous prouver que je n'ai pas de rancune, je vous invite, vous aussi, à venir fricoter avec nous..... Joachim, ne manque pas de te rendre avec toute ta famille..... Eh ! bien ! bonjour..... aïe, St-Paul, tu dois bien grelotter là-haut... Un petit coup ne te ferait pas de mal... ah !... ah !... ah !... je t'invite à mon fricot. *(Il lui donne un coup de fouet, et sort.)*

SCÈNE IV.

LABELLE ET HUOT.

HUOT.

C'est indigne de profaner ainsi les morts.

LABELLE.

La boisson, voyez-vous, la boisson !

}

FIN DU PREMIER ACTE.